



Département de l'Eure  
Canton de Louviers Nord  
COMMUNE D'INCARVILLE

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 13 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 janvier, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 janvier 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Gloria LE LAY, Patrice LEROUX, Gwénaëlle BOUFFARD, Delphine ISIDORE, Philippe JAOUEN, Christel LECLANCHER,

Absents : Jean-Marc HAINE, Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT, Françoise VASSEUR

Absences excusées : Sébastien BROSSARD, Aurélie MORISSE

Pouvoirs : Aurélie MORISSE donne son pouvoir à Gwénaëlle BOUFFARD

Sébastien BROSSARD donne son pouvoir à Philippe JAOUEN

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 6 / Présents : 9 / Pouvoirs : 2 / Votants : 11

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40.

Valérie GLUTRON est nommée secrétaire de séance.

#### **Approbation du PV du conseil municipal du 10 décembre 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

➤ Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

**Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0**

#### **Délibération 2025-01 : Soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, les communes et les intercommunalités sont appelées à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Incarville tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

En premier lieu, les collectivités peuvent verser leurs dons à un fonds de concours spécifique sous la référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles », qui vient alimenter le programme 123 « conditions de vie outre-mer » sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer.

Le versement des dons à ce fonds permet de regrouper l'ensemble des aides reçues et ainsi renforcer l'efficacité de l'utilisation des moyens financiers pour Mayotte.

Le soutien à Mayotte peut également s'opérer par des dons à des associations, telles que les associations nationales d'élus, et notamment l'AMF.

**Aussi, il est proposé au conseil municipal d'Incarville de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :**

- **Faire un don d'un montant de 300 €.**

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ce soutien à la population de Mayotte, et habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

**Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0**

**Délibération 2025-02 : Autoriser le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de service pour la réalisation ou la mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques du personnel mis en place et proposé par le CDG27.**

Le Centre de Gestion de l'Eure lance son quatrième groupement de commandes du document unique qui débutera en septembre 2025. En effet, la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités. Et adhérer à ce groupement de commandes proposé et coordonné par le CDG27 semble la formule la plus adaptée car la plus économique et garantissant un même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au CGD27.

Le CDG est le coordonnateur et prendra en charge la passation de marché ; à la suite de cela, un candidat sera retenu avec une mise en œuvre du marché au 1<sup>er</sup> septembre 2025, et ce, avec un délai de réalisation de 24 mois.

Notre collectivité, ayant fait réaliser son DU en 2024 par QSE Consult, adhère à ce groupement de commandes pour la mise à jour du DU par le prestataire de services qui aura été retenu.

L'adhésion est ferme et définitive et court jusqu'à fin 2027.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire signer l'avenant d'adhésion, pour la mise à jour du Document Unique, à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :**

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

**Pour : 11/ Contre : 0/ Abstention : 0**

**Délibération 2025-03 : Autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Louviers – la commune d'Incarville et la Préfecture relative au transfert des images de vidéosurveillance vers les services de police municipale.**

La Ville de Louviers et la commune d'Incarville ont décidé de mutualiser les services de Police afin d'unir leurs efforts pour répondre concrètement à la demande en matière de sécurité, salubrité et tranquillité publique. Le renforcement de la lutte contre l'insécurité s'est concrétisé par l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Incarville.

Il convient, dans le but d'une politique de prévention et de sécurité liée à la protection des personnes, des équipements et bâtiments publics, de centraliser le renvoi des images et leurs enregistrements vers le CSU de la Police Municipale de Louviers/Incarville.

Pour formaliser cette démarche, une convention de partenariat entre la ville de Louviers, l'Etat et la commune d'Incarville est nécessaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'Incarville d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la future convention définissant les modalités de transferts des images vidéo vers le CSU de la Police Municipale de Louviers-Incarville ainsi que les modalités d'exploitation.**

**Pour : 11 / Contre : 0/ Abstention : 0**

**Délibération 2025-04 : Autoriser le Maire à signer la convention financière entre la communauté d'agglomération Seine-Eure et la commune d'Incarville pour l'aménagement de neuf places de stationnement rue des Prés.**

Les travaux pour l'aménagement de places de stationnement rue des Prés ont été réalisés sur l'année 2024. La convention prévoit un coût global de 40 124,94 € HT. L'opération bénéficie d'une participation de 25 000 € HT au titre des petits aménagements prévus dans le cadre du pacte financier et fiscal adopté par délibération le 25 mars 2021 ; le reste à financer s'élève donc à 15 124,94 € HT : la CASE participe à hauteur de 67,5% soit 10 209,33 € HT et la commune à 32,5 % soit 4 915,61 € HT.

Ainsi le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

**VOTE : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention financière de travaux 2024-2025 pour l'aménagement de neuf places de stationnement rue des Prés.**

**Pour : 11/ Contre : 0/ Abstention : 0**

**Questions diverses**

**La séance est levée à 20h05**

**Patrick MAUGARS**

Le Maire

**Valérie GLUTRON**

La Secrétaire